

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE414

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE PREMIER

A la première phrase de l'alinéa 50, substituer au mot :

« frais »,

le mot :

« honoraires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.